

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

spécialité "judo-jujitsu"

RNCP18529 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2018

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- enseignement auprès de tout type de public ;
- enseignement des différentes formes de pratiques : judo, jujitsu, taïso ;
- encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition ;
- préparation aux grades et à l'obtention des dans ;
- intervention auprès de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, scolaires ...) ;
- intervention dans des structures telles que les collectivités territoriales, les écoles multisports, les établissements de santé, les centres de prévention (chute pour les seniors, lutte contre l'obésité) ;
- conception et mise en œuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement adapté à tout public.

Conduire des cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition

Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.

Participer au fonctionnement de la structure

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Collectivité territoriale, association sportive, association de jeunesse et d'éducation populaire, organisme de vacances, structure d'animation périscolaire, accueil de loisirs, milieu scolaire, salle de remise en forme, comité d'entreprise, structure privée de loisirs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de ce BPJEPS exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure. Il est autonome quant à ses choix pédagogiques. Il est en capacité de pouvoir décider seul, de modifier ou d'annuler toute activité, s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas aux activités de se dérouler dans des conditions de pratique satisfaisantes.

Le professeur de judo-jujitsu peut exercer les activités suivantes: enseignement auprès de tout type de public; enseignement des différentes formes de pratiques; encadrement et conduite de cycles d'apprentissages jusqu'au premier niveau de compétition; préparation aux grades et à l'obtention des dans; intervention auprès de publics spécifiques; conception et mise en oeuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BPJEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

oui.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

oui

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

non

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2018
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère chargé de la jeunesse et des sports
95 avenue de France
75013 PARIS

+33 1 40 56 60 00

Site du ministère chargé de la jeunesse et des sports

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18529/>